

dance relate les efforts qui se font pour coloniser ; la révolte des Allemands à Lunenburg ; l'ouverture de voies de communication dans toute la province, et les conflits continuels avec les Français. Le 9 août 1754, les lords du commerce communiquent au secrétaire d'Etat un plan, d'après lequel toutes les colonies en Amérique devaient unir leurs efforts pour résister aux empiètements des Français, car on ne doutait pas que ceux-ci, aussitôt fortifiés suffisamment dans Louisbourg, ne voulussent rentrer dans la Nouvelle-Ecosse et l'occuper. Lawrence, dans une lettre du 12 janvier 1755, ne parle que de leur détermination de se rendre maîtres de la baie de Fundy.

Le 28 juin de la même année, Lawrence, rendant compte du résultat d'une expédition contre les Français, qui avait été préparée avec une grande activité, écrivait que le fort français de Beauséjour s'était rendu le 16, après quatre jours de bombardement, et celui des Gaspareaux le lendemain. Lawrence annonça, le 18 juillet, que les Français avaient abandonné leur fort sur la rivière Saint-Jean, après avoir démoli les murs, brisé les canons, fait sauter les magasins et brûlé tout ce qu'ils avaient pu livrer aux flammes. Le 18 octobre, on a une lettre de lui sur l'urgente nécessité d'élever des forts à Chignectou et sur la rivière Saint-Jean, pour protéger ces localités contre toute agression éventuelle des Français. Pendant le cours des hostilités, surgit la question de la convocation d'une assemblée législative ; les lords du commerce appelèrent l'attention publique le 25 mars 1756, étant d'avis que, quelques difficultés qui pussent être soulevées, pareille mesure vaudrait toujours mieux que le mode illégal de législation exercé par le gouverneur et le conseil. Leurs seigneuries, dans leur lettre, indiquaient la composition de l'assemblée, et disaient qu'un cens foncier, si faible fût-il, était nécessaire, de la part à la fois des électeurs et des élus, et que, pour les délibérations, on devrait se régler sur l'assemblée du New-Hampshire. Lawrence fit objection à ces propositions le 3 novembre (1756), alléguant qu'une chambre des représentants, à cette heure, provoquerait des animosités et des dissensions. Mais les habitants d'Halifax, qui déjà se faisaient un grief d'être privés d'une assemblée, le dirent dans une pétition en date du 10 février 1757. Enfin, après des plaintes réitérées de la population et des injonctions formelles adressées par les lords du commerce, une assemblée législative fut convoquée. On voit Belcher se plaindre que les résolutions à cet effet prises par le gouverneur et le conseil, n'avaient pas eu de suites. Le 9 novembre (1757), Lawrence, répondant à une lettre des lords du commerce, qui ne se retrouve pas parmi les papiers d'Etat, se dit heureux de constater que leurs seigneuries conviennent que les circonstances n'avaient pas été favorables à la réunion d'une assemblée ; mais, s'ils lui en donnent l'ordre, il en convoquera une sans délai. Le 22 mai 1758, Lawrence fit informer les lords du commerce des dispositions prises : une assemblée se réunirait le 2 octobre. Le 26 septembre, il écrivit qu'il avait reçu la permission de s'absenter de l'armée pour assister à la première session, laquelle s'ouvrit le 2 novembre et dura jusqu'au 17 avril suivant. Lawrence se plaint de la longueur de cette session et l'attribue à des préventions contre le conseil.

Les documents parlent si peu de la prise de Louisbourg, en 1758, qu'il ne me semble point nécessaire de m'y arrêter. Cet événement important dans l'histoire de la Nouvelle-Ecosse n'assura pas tout de suite la paix à ses habitants ; les établissements éloignés continuèrent d'être inquiétés quelque temps encore, après la reddition de Montréal en 1760 et avant le traité définitif de 1763. La correspondance relative aux opérations militaires devant Louisbourg se trouve aux Archives et dans la *Collection de Manuscrits*, volume IV, publiée par le gouvernement de Québec